

Commission particulière du débat public sur le
prolongement du RER E
Tour Pacific
Batiment est, 11 cours Valmy
92977 PARIS LA DEFENSE 7

Nos réf. : GL 2010-026
Dossier suivi par Monsieur LEDROIT
Service Vie citoyenne et transports
Objet : RER E - Contribution

Vernouillet, le 16 décembre 2010

☎ 01 39 71 56 23 Fax 01 39 65 93 94
e-mail : gilles.ledroit@mairie-Vernouillet.fr

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint la contribution de notre commune au débat public sur le prolongement du RER E.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.



Le maire
Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET

Le RER E à Vernouillet en 2020

Réflexions et interrogations de la ville de Vernouillet - Contribution au débat public

I – Remarques Générales :

En 2005, dans la lettre de mission au Préfet d'Ile de France, Monsieur le Premier Ministre demandait pour la vallée de la Seine (en particulier pour le territoire de Seine Aval), un développement accéléré et équilibré de la construction de logements et de la qualité de transport ferroviaire et routier (et notamment l'accès aux grands pôles économiques et urbains de l'Ouest parisien).

EOLE va répondre en partie à cet objectif, mais une mise en service en 2020 semble bien lointaine par rapport à un besoin de transport collectif grandissant sur un secteur en croissance démographique, avec des projets immobiliers en cours de réalisation ou en projet.

Le besoin de transport quotidien des vernolitaïns évolue de la même manière que celui de l'ensemble des franciliens. La demande de transport vers le centre Paris reste majoritaire, mais d'autres besoins sont apparus avec l'émergence de nouveaux pôles d'emplois ou universitaires. Ces besoins sont orientés en priorité vers La Défense, et EOLE répondra parfaitement à cette demande. Ils sont également tournés vers Cergy Pontoise ou même Versailles et Saint Quentin en Yvelines. La situation concernant l'accès à ces villes ne s'améliorera pas.

II – Le transport vers Paris :

Aujourd'hui, avec le train Transilien, un habitant de Vernouillet peut aller à la gare St Lazare en 28 minutes pour une distance de 35 km environ, soit à une moyenne de 75km/h. Dans les horaires de pointe du matin pour l'aller et du soir pour le retour, il dispose de 6 trains par heure (Moitié origine ou destination Mantes, l'autre moitié origine ou destination Les Mureaux). Ce voyage, il peut le faire généralement assis dans des conditions de confort qui se sont largement améliorées avec l'arrivée des rames VB2N rénovées et tempérées l'été. Quelques rames inox subsistent encore malheureusement, rompant ainsi assez brutalement avec le confort habituel.

Ces conditions sont donc tout à fait satisfaisantes. Les plus gros désagréments sont liés à la fiabilité du service : trains supprimés, retards, incidents techniques (fermeture des portes par exemple) manque d'information sur les situations perturbées... Ces dysfonctionnements sont toujours très mal vécus et les voyageurs attendent de l'arrivée d'EOLE une amélioration importante.

La ville de Vernouillet prend note des améliorations proposées, mais souhaite que le niveau de transport actuel (fréquence et temps de parcours) soit au moins équivalent avec EOLE. Il est à craindre que la construction d'un nouveau service exclusivement d'origine et à destination de Mantes avec 4 « omnibus » et 2 « semi-direct » en heure de pointe (tableau page 6 document « synthèse du dossier ») fragilise la régularité du fait d'un nombre de km parcourus très supérieur à la situation actuelle augmentant ainsi les risques d'incidents liés à l'infrastructure et au matériel. On peut se demander également, pourquoi seulement quelques années après sa mise en service, on se prive du tiroir des Mureaux qui a constitué un progrès important dans l'exploitation de l'axe Paris Mantes.

Par ailleurs, le parcours en 28 minutes vers Saint Lazare s'effectue avec seulement un arrêt (Houilles-Carières) ou deux arrêts (Villennes – Poissy). Aucune indication n'est donnée sur le nouveau temps de parcours qui, nous l'espérons, sera préservé malgré les 4 voire 5 arrêts nécessaires depuis Vernouillet (Pour un omnibus : Villennes, Poissy, La Folie, La Défense, Porte Maillot). Sur ce point, nous sommes favorables à une limitation du nombre d'arrêts entre Vernouillet et Hausman Saint Lazare et, en particulier, nous sommes réservés sur l'intérêt d'un arrêt supplémentaire à Porte Maillot.

VI – L'environnement – Vernouillet, une ville traversée par la ligne Paris Le Havre :

Lors de la concertation avec les vernouillais sur l'élaboration de notre Agenda 21, une des préoccupations environnementales remontées concernait le bruit causé par les trains. Une part conséquente de notre habitat individuel et collectif se situe le long de la ligne Paris Le Havre et les nuisances sonores sont perçues comme de plus en plus importantes et insupportables. L'action N°19 de notre Agenda 21 traite de ce point en proposant une étude de faisabilité de l'installation d'un mur antibruit pour réduire les nuisances sonores provoquées par les trains (en partenariat avec RFF).

En réponse à un courrier de Madame le Maire, RFF nous a informé qu'un inventaire est en cours sur l'ensemble du réseau national. Et plus particulièrement sur les 8 départements franciliens, dont les Yvelines. Il ressort de cette étude, dans la situation actuelle, que les bâtiments le long de l'avenue Hottot et de la rue Saint Léger sont recensés comme étant « point noir bruit ferroviaire » (PNBf).

Si ces rues sont effectivement les plus exposées, il ne faudra pas oublier de traiter la rue du Château qui est commune avec la ville de Verneuil sur Seine.

Nous avons également pris connaissance de l'étude acoustique EOLE - région Ile de France N°E07157 réalisée par ACOUSTB. Notre lecture de ce dossier nous conduit à penser que, sur le segment de Vernouillet, l'augmentation du niveau de bruit de jour dû à EOLE sera significative et de l'ordre de +2 db(A). Le rapport indique que, dans ce cas, des protections acoustiques sont préconisées.

Dans la suite de ce rapport, des solutions sont proposées pour résorber les points noirs bruits. Nous notons, avec regret, qu'il n'y a pas de murs antibruits prévus au droit des rues Hottot et Saint Léger, mais uniquement des propositions de traitement acoustique des façades.

La ville de Vernouillet suivra avec attention ce dossier et ne comprend pas pourquoi, à des situations d'évolution de gêne équivalente, les solutions proposées sont différentes.

Conclusion :

La ville de Vernouillet est satisfaite des débats menés autour de ce projet essentiel à l'attractivité de notre territoire et de l'organisation de la consultation en cours.

S'il est évident que le fort développement démographique, économique et structurel de Vernouillet sera renforcé par la réorganisation et les créations de dessertes proposées, il est impératif que les éléments ici soulignés non seulement soient pris en compte, mais trouvent des réponses concrètes dont la réalisation devrait être très largement anticipée.



le Maire
Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET